Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 033-200083780-20250331-DE\_2025\_020-DE



DE\_2025\_020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations: 12 mars 2025

**Étaient présents** : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory

DUPA, Romain NOYEZ

**Pouvoirs :** Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET **Étaient excusés :** Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

## Achat bâtiment de Monsieur Faux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Faux Pierre souhaite vendre le bâtiment situé 3, rue du 19 mars 1962 et cadastré A 1027, surface de la parcelle 1 727m², au prix de 85 000€.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce bâtiment vétuste commence à fortement se détériorer et risque à terme de poser des problèmes de circulations. De plus, son positionnement au cœur du village permettrait une fois démoli, d'aménager un parking végétalisé pour le bien commun. Cette opération devrait supprimer un ensemble immobilier dégradé et favoriser le stationnement des riverains.

Vu la charte de l'évaluation des domaines, nous n'avons pas besoin de consulter France Domaines, car le prix d'achat de bâtiment est inférieur au seuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- d'acheter le bâtiment de monsieur FAUX Pierre situé au 3, rue du 19 mars, cadastré A 1027 pour une surface de 1 727m², au prix de 85 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à cette transaction, notamment le compromis de vente et l'acte authentique devant notaire, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives y afférentes.

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance Brigitte BOSQ BOUSQUET



Alexandre RIERRARD

Le Président